

# LE PEUPLE DE LYON



Journal socialiste paraissant le Samedi

ORGANE des TRAVAILLEURS

ABONNEMENTS

Un an ..... 6 fr. | Six mois ..... 3 fr.

(Les annonces se traitent à forfait)

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus. — Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

BUREAUX

120, rue Garibaldi, Lyon

Vente en gros : M<sup>me</sup> Evrard, 23 rue Thomassin, Lyon

## Une infamie Patronale et Policière

### LA POLICE COMPLICE D'UN PATRON

Le "Peuple" est COMPOSÉ et TIRÉ par des Ouvriers syndiqués.

#### Où Allons-nous ?

Le Socialisme fait des progrès, il ne faut pas en douter, surtout à la Chambre.

Sont des socialistes maintenant, selon Jaurès et Briand, tous les membres du Sacro-Saint bloc, bloc Sacro-Saint selon l'évangile franc-maçonnique, naturellement.

Et le « bloc » va, on le sait, de l'extrême gauche au centre — le centre y compris — jusqu'aux confins de l'extrême droite royaliste et bonapartiste ! Et encore l'extrême gauche, le Centre et l'extrême droite se trouvent réunis dans un touchant accord capitaliste et conservateur quand il s'agit de rejeter un ordre du jour blâmant le gouvernement du défroncé Combes et du panamiste Rouvier pour avoir mis des villes ouvrières entières en état de siège comme Hennebont, Lorient ou Armentières, et pour avoir chargé et tenté de massacrer des foules d'ouvriers inoffensifs.

Et tous ces membres du « bloc » sont aujourd'hui des socialistes. Ils sont d'autant plus socialistes qu'ils prennent le baron Millerand pour un oracle, qu'ils nomment Jourdain-Jaurès vice-président de la Chambre ou qu'ils désignent l'ex-généraliste Briand rapporteur dans les grandes commissions !...

Tout va bien, Les affaires Sont prospères !

comme dit la « scie » populaire bien connue.

Les affaires sont prospères, oui, mais pour les membres influents de ce bloc enfariné qui n'a jamais rien fait de bon et non pas pour le peuple, pour la classe ouvrière, pour la masse des contribuables.

Travailleurs et contribuables, commerçants et besogneux attendent toujours sous l'orme, comme devant, les réformes et les améliorations toujours promises, mais toujours renvoyées aux calendes grecques...

Le bloc est content de Combes, comme il était content de Waldeck-Rousseau.

Il est satisfait. Il applaudit à tout rompre ; il rampe aux pieds du défroncé.

Pensez-donc, Combes mange du curé à tous ses repas et attaque des capucins, des dominicains ou des moines dans tous ses discours.

Il paraît que la première partie de son programme est terminée. C'était : guerre aux curés.

Il entend maintenant la seconde partie. C'est : aux curés, la guerre !...

On ne saurait mieux dire : c'était blanc bonnet ; ce sera bonnet blanc ! Nous n'avons rien fait, nous ne ferons pas d'avantage...

Qui veut de la poudre de perlinpinpin par les yeux ? Quand il n'y en a plus, il y en a encore !

Eh bien ! tout cela remplit d'aise, de joie et de douce satisfaction tous nos blocards, les pseudo-socialistes que les avantages ministériels ont si savamment domestiqués, les radicaux, dont tout le radicalisme consiste à être au Pouvoir, et les opportunistes, qui entendent bien rester les maîtres de la situation, comme Waldeck-Rousseau ou Barthou, par tous les

moyens et avec qui que ce soit, hier avec les hommes de la Droite, aujourd'hui avec ceux de la Gauche.

Et dans la Chambre la voix puissante et légitime de l'opposition socialiste révolutionnaire n'existe plus. On ne voit plus de démocrates sincères ou de socialistes convaincus monter à la Tribune dénoncer les abus, venger les injustices, flageller les traités, faire le procès des maîtres du jour qui abusent à leur gré de leur force — des forces de la nation — et foulent aux pieds toutes les généreuses aspirations du pays, se moquent impunément des légitimes revendications du Proletariat.

Vous trouvez les impôts trop lourds, sans cesse plus chargés encore ? Cela est le cadet des soucis des blocards, commerçants à la veille de la faillite.

En raison du chômage et de la crise qui sévissent, travailleurs, vous voulez la journée de huit heures et vous la voulez tout de suite ?

Les blocards ont bien autre chose à penser. Combes, aidé et inspiré par Jaurès, s'occupe — pour rire, du reste ! — des congrégations !...

Vieux ouvriers, qui n'avez plus de travail et qui êtes sans ressources, vous réclamez à cor et à cri les retraites ouvrières, dont on s'occupe dans les monarchies voisines ?

Comme vous êtes naïfs !... Est-ce que nos blocards ont le temps de s'occuper de cela ?

Briand, au nom de tous ses co-blocards, ne passe-t-il pas son temps, en ce moment, à faire avoir une retraite minimum de 600 francs à chaque curé ? Peut-il songer aux travailleurs au milieu d'aussi grosses préoccupations ?

Il serait puéril d'assombrir encore le tableau.

Il est assez navrant et désespérant comme cela.

Qu'est devenu le socialisme dans tout cela ? Où est-il ? Où le voyez-vous ? Ou entendez-vous sa voix ?

Si parfois, à la Chambre, un homme, d'une opinion quelconque, monte à la tribune pour faire entendre une protestation, c'est de l'extrême-Gauche que viennent les clameurs et les cris pour étouffer sa voix, si légitime que sa protestation puisse être ?

Le Pouvoir bourgeois et capitaliste actuel n'a pas de chiens couchants plus fidèles, plus dociles et plus harogneux que les pseudo socialistes de la Sociale-Lucullus, cette société politique des satisfactions personnelles et de trahison socialiste.

Travailleurs, organisez-vous, dans vos syndicats et dans vos comités, en dehors de ces mauvais bergers. Ils se moquent de votre émancipation comme un poisson d'une pomme.

Ils vous laisseront toujours la misère. Mais ils auront, eux, le luxe et le superflu, avec les galons et les honneurs par dessus le marché — le marché qu'ils ont fait avec les puissants de la Bourgeoisie.

LE PEUPLE.

#### MOTS DE COMBAT

L'inégalité est la source de toutes les révolutions car aucune compensation ne dédommage de l'inégalité...

Les hommes, égaux sous un rapport, ont voulu l'être en tout. Égaux en liberté, ils ont voulu l'égalité absolue. Ne l'obtenant pas, on se persuade qu'on est lésé dans ses droits, on s'insurge...

(Pol., L. V. Ch. T.)

ARISTOTE.

#### Bataille

##### Comment s'enrichissent les purs de la politique

Dans un petit journal de province, qualifié réactionnaire, « Le Réveil », de Chauny, pour le citer, nous trouvons les lignes suivantes :

Je ne suis pas révolutionnaire, mon Dieu, non ! et j'ai pour cela trente six bonnes raisons dont la meilleure, est, sans doute, que je n'ai pas de haine très vive et pas d'ambition très grande.

Mais, tout de même, bien que n'ayant jamais rêvé de milices et de barricades, j'ai peine à me tenir devant une injustice sociale et je crois utile de la dénoncer si l'une m'apparaît ici ou ailleurs.

Mettez-vous dans la peau d'un prolétaire qui apprend qu'un souverain comme Nicolas II a fait environ 10 millions de roubles d'économie depuis son avènement ; que l'empereur d'Autriche met de coté de 4 à 5 millions par an ; que le roi de Prusse a des sommes considérables dans les banques anglaises, et vous conviendrez que ces chiffres, exploités habilement, sont assez de nature à susciter les ardeurs des simples.

Et puis... les simples n'auraient peut-être pas tout-à-fait tort de s'indigner et de crier à l'abus !

Pour un réactionnaire, vous en conviendrez, voilà des lignes qui sont plutôt socialistes...

Notre auteur aurait pu pousser la comparaison jusqu'aux purs de la ploutocratie républicaine actuelle.

Ses lecteurs auraient eu, par quels moyens, en quelques années, les politiciens s'enrichissent.

Un de nos confrères, de province aussi socialiste celui-là et bon teint, « l'Echo Soissonnais », nous en indiquait un, tout dernièrement.

Lisez plutôt, amis lecteurs et camarades socialistes :

On causait dernièrement à « l'Echo ». Un de nos invités voulut bien nous dire comment il s'y prendrait, s'il était ministre des finances, pour s'enrichir et avoir ensuite maison à la ville et maison à la campagne.

Voilà le moyen indiqué par notre invité : Quand les caisses de dépôts et consignation et les caisses d'épargne ont des encaissements, je déléguerais d'acheter de la rente. J'irais trouver un agent de change quelconque. Je lui retiendrais, le cours étant bien bas, plusieurs millions de rentes françaises. Le lendemain, je laisserais annoncer que l'Etat pourrait bien acheter de la rente ; les cours s'élevèrent, ça dura huit à dix jours.

La confiance renaît, se dit le brave rentier, la rente monte.

Ce serait le moment de revendre et d'empocher la copieuse différence. On est quitte avec le banquier ou l'agent de change pour une rosette d'officier de la Légion d'honneur. Et, rentré dans le civil, j'aurais 40 à 50 mille francs de rente que je m'empresserais de placer en banque en Angleterre, c'est mieux porté.

Voilà mon moyen, je le livre à ceux qui postulent pour le maroquin de ministre des Finances.

Remarquez qu'il existe quantités d'autres moyens ni plus ni moins difficiles à réaliser que celui dont parle « l'Echo Soissonnais » et qui est seulement à la disposition des ministres et de leurs amis.

J'en connais plusieurs autres qui sont particulièrement à la disposition des maires et de leurs adjoints. J'en citerai quelques-uns, un jour...

J. DELMORES.

#### Politique Ministérielle

Isolé dans la solitude de la campagne, éloigné des bruits occasionnés par l'agitation ministérielle — anti-cléricale en apparence, mais assurément anti-socialiste dans ses résultats ; — j'ai pu, pendant trois semaines, réfléchir dans le calme, aux conséquences de cette politique néfaste commencentée sous Waldeck Millerand, et continuée aujourd'hui par Combes-Jaurès.

C'est dans la commune de V... située à 12 kilomètres de Roanne, que les décrets sur les congrégations n'ont valu ce qu'ils sont en réalité : une vaste fumisterie.

L'expulsion assurée, il y a quelque temps, des frères de la doctrine chrétienne, est devenue aujourd'hui non seule-

ment incertaine, mais encore hypothétique. Soutenus par les habitants, ils n'ont aucune crainte et manifestent publiquement leur dédain pour les mesures de rigueur que l'on veut ou que l'on voulait prendre contre eux. C'est à ce point qu'ils ont tellement la confiance de tous, que les titulaires récemment nommés de l'école communale, hésitaient à accepter leurs nouvelles fonctions.

Ils poussent l'audace plus loin : ils vont jusqu'à se faire — d'accord en cela avec les prêtres de la paroisse — les distributeurs d'une brochure périodique intitulée « l'Union de la Foi », dont les articles sont des violentes diatribes dirigées contre le ministère.

Et tout cela se passe sous les yeux d'un gouvernement faible, et impuissant à réprimer ces dérogations aux principes de ses lois.

Ah ! s'il s'agit dans la même commune, du propriétaire-vigneron ou du bouilleur de crû, les employés du fisc — par ordre — n'ont plus les mêmes ménagements pour le respect de la propriété individuelle ; ils ne reculent devant aucun procédé vexatoire pour l'application de la loi ; apposition de scellés, prise de passe-début pour le transport du marc à distiller, permission pour le lever des scellés, que l'on fait attendre par trop indéfiniment, etc. Enfin toutes sortes de mesures qui portent atteinte à la liberté individuelle du propriétaire rural, et qui l'indisposent de plus en plus contre le régime que Jaurès et consorts essayent de donner comme une panacée sociale.

Les décrets sur les congrégations de M. Combes, qui n'a pas péché par impéritie, apparaissent donc ce qu'ils sont : une coupable comédie. On ne veut et on ne peut toucher à l'Eglise, qui, cependant, est un Etat dans l'Etat.

La réforme anti-cléricale présentée sous le double mirage de la dénonciation du Concordat et de la suppression du budget des cultes, par les éhontés farceurs Pressensé et Briand, est un leurre.

Elle est inapplicable, et inefficace si elle était prise au sérieux, dans une société où le capital fait loi en tout et partout.

Ce n'est que par la transformation de haute lutte de la propriété individuelle, en propriété collective ou commune, que nous verrons non seulement cesser l'autorité du prêtre sur l'ignorance ; mais encore disparaître la religion, toutes les religions.

Et avec leur disparition, disparaîtront également cet obscurantisme qu'elles ont répandu autour d'elles ; cette sauvegarde des gouvernements, fondée sur l'abrutissement de la multitude, qui en en paralysant, en atrophiant le cerveau de l'individu, annihile chez lui la faculté de penser, au point de ne plus avoir conscience de ses droits.

En dehors de cela, tout est duperie et mensonge.

C. CALAIS.

#### LA FEMME

##### Auxiliaire du Patronat

Il est un fait incontestable, c'est que dans le labeur, l'homme est concurrencé d'une façon vraiment regrettable par la femme. Celle-ci, en effet, devient de plus en plus l'auxiliaire néfaste de la diminution des salaires.

Tandis que ses devoirs de mère de ménage exigeraient sa présence assidue au foyer conjugal, tandis que sa sollicitude maternelle devrait s'exercer d'une façon large et continue pour son enfant, la gêne, la misère obligent la femme à désertier le toit conjugal, pour l'atelier, et à abandonner ses enfants aux soins d'étrangers.

L'exploitation s'exerce alors d'une façon ignominieuse sur cet auxiliaire misérable du patronat.

Alors que l'homme gagnerait un salaire moyen de 4 francs, pour un franc cinquante ou deux francs au maximum la femme accomplit la même tâche. Et en outre à quelles vexations, à quelles injures n'est-elle pas en butte ?

Quand, à la fin de la journée elle rentre au logis, harassée de fatigue elle n'a même pas le courage d'embrasser son

enfant, toute honteuse, elle n'ose même pas regarder en face son mari tant le patron, un homme, l'a outragéement insultée. Et souvent, il arrive que l'ouvrière doit devenir la chair à satisfaction aux passions éhontées des maîtres.

Chair à travail et chair à plaisir, voilà ce qu'est la femme dans les ateliers.

Mais toujours, la femme est le concurrent de l'homme. Et chose vraiment surprenante, sous une république démocratique, la femme est surtout et beaucoup occupée dans les administrations relevant de l'Etat.

Insensiblement, tant dans les travaux manuels, que dans les travaux intellectuels les femmes remplacent les hommes. Dans les postes surtout le nombre des femmes employées est de beaucoup supérieur à celui des hommes.

Tout récemment encore, l'administration des chemins de fer, a voulu elle aussi, — prétendant que les dividendes touchés par les actionnaires, les sanges des travailleurs, ne sont pas assez gros, — réaliser sur la main-d'œuvre d'importants bénéfices.

Les employés de bureaux chargés des travaux de télégraphie, de téléphone se sont vus remplacés par des femmes. Les emplois correspondant aux appointements mensuels de 150 francs, sont tenus par des femmes appointés à 70 fr.

Ce sont déjà de beaux bénéfices réalisés. Pendant ce temps les ouvriers sont jetés sur le pavé.

Les rôles du ménage sont intervertis. L'homme fait la cuisine, tandis que la femme travaille.

L'énumération des industries où la femme remplace l'homme pour le plus grand bien des causes patronales, serait trop longue à faire.

Qu'il nous soit cependant permis d'insister sur le danger qu'il y a, à laisser se perpétuer cet état de choses.

Il n'est pas admissible que la femme soit chargée d'assurer la pâtée par son travail.

Nous prétendons à juste raison qu'elle ne pourrait et ne saurait remplir ce rôle exclusivement dévolu à l'homme.

D'autre part, nous constatons que la femme employée porte un préjudice considérable à l'homme par la baisse des salaires dont elle est la cause.

Il ne faut pas que la femme soit plus longtemps l'auxiliaire malheureux du patronat.

Pierre DELOCHE.

#### Jurisprudence ouvrière

##### Les traités de travail

Sous ce titre, nous lisons dans le « Petit Parisien », les lignes suivantes :

Le mot est nouveau et suggestif. Il vient d'être employé — ou, mieux, trouvé — par M. Millerand, ancien ministre du Commerce, qui a ainsi intitulé un intéressant article de la « Revue politique ».

Les Etats, jadis, signaient des traités pour délimiter des frontières, échanger des villes, annexer des territoires ; c'était à l'époque où le règne de la force était seul connu et où pour une petite querelle dynastique ou matrimoniale des armées, mercenaires ou professionnelles, il est vrai, en venaient aux mains.

Aujourd'hui, les premiers traités d'arbitrage s'élaborent entre les nations les plus civilisées ; on renverra à la juridiction d'un tiers impartial des différends qui, auparavant, eussent fait couler le sang. En même temps, une autre forme de contrat diplomatique s'impose à l'étude des gouvernements ; elle est plus intéressante peut-être que toutes celles qui l'ont précédée, car il s'agit de faire œuvre d'humanité et de limiter l'effort de l'ouvrier ; c'est le traité de travail.

On a fini par reconnaître que pour réduire les heures de labeur, réglementer l'hygiène et la sécurité de l'atelier, il était nécessaire de procéder par accord international. En bien de cas, un peuple qui légitimerait seul sur ces matières délicates ferait métier de dupe, parce qu'il fournirait des armes à ses concurrents. C'est cette pensée qui a dicté déjà à la Suisse, en 1889, l'initiative de la réunion d'une conférence internationale, — initiative qui lui fut dérobée peu après par l'Empereur d'Allemagne. On a pu tout d'abord contester les résultats de la conférence de Berlin, on est moins tenté de le faire aujourd'hui lorsque l'on considère l'énorme abondance des lois sociales qui ont suivi et qui découlaient des principes adoptés en commun.

M. Millerand montre qu'aujourd'hui l'œuvre est à reprendre et qu'il ne suffit plus de travailler, d'étudier les problèmes ouvriers de concert, sans admettre une sanction écrite. Comme la conférence de l'Association internationale pour la protection des travailleurs, à laquelle il a participé cet été à Bale, il préconise la signature de traités de travail. Il signale en première ligne, comme matière à discussion urgente, la réglementation du travail de nuit des femmes.

La Suisse — très qualifiée pour cette œuvre — a été invitée à proposer aux puissances la convocation d'un congrès qui adopterait les principes identiques pour tous les Etats. Il sera curieux de connaître la décision du Conseil fédéral et plus encore les réponses qu'il recevra. En tout cas la diplomatie, qui dans le passé s'est parfois attardée à de puériles questions d'étiquette et de préséance, accomplirait une tâche utile et généreuse en concourant à la solution des problèmes sociaux. Talleyrand et Metternich eussent été étonnés s'ils avaient dû s'occuper des ouvriers des filatures ; mais les temps de la Sainte Alliance ont disparu.

Le socialisme de M. Millerand se précise de plus en plus ; il consiste à ne faire ni plus ni moins, au point de vue social, que les monarchies voisines, lesquelles, dans bien des cas, sont allées plus vite que nous.

Il est évident qu'une entente internationale pour la journée de 8 heures serait excellente. Mais cela ne figure pas dans le programme de M. Millerand.

La journée de 8 heures, du reste, sera imposée par les travailleurs organisés et non pas accordée par les gouvernements, qui ne viendront alors que pour légaliser le fait accompli.

Les travailleurs n'ont toujours que ce qu'ils peuvent imposer.

G. GIRAUD.

#### Louages de services

La cour de cassation a rendu un intéressant arrêt en matière de contrat de louage.

Le louage de services ne prend fin que lorsque l'ouvrier congédié a quitté les ateliers du patron ; les faits postérieurs à la résiliation du contrat de travail, mais antérieurs à la séparation effective des parties contractantes, restent de la compétence du conseil des prud'hommes, à la seule condition qu'ils soient nés à l'occasion du contrat lui-même.

Les conseils des prud'hommes jugent en premier ressort la demande principale et la demande reconventionnelle si l'une d'elles excède la somme de 200 francs en capital, à moins que la demande reconventionnelle en dommages-intérêts ne soit fondée exclusivement sur la demande principale elle-même.

Spécialement, lorsqu'un patron, assigné par son ouvrier, en paiement de salaires, demande reconventionnellement des dommages-intérêts en réparation de préjudice causé par le refus de l'ouvrier, après son congédiement, de quitter les ateliers et par le trouble et le scandale qu'il a occasionnés, cette demande reconventionnelle, née du contrat de travail avant la séparation effective des parties contractantes, est de la compétence des conseils des prud'hommes, et comme elle a un fondement juridique indépendant de la demande principale, le conseil, si elle excède le taux du dernier ressort, ne connaît qu'à charge d'appel des demandes respectives des parties, bien que la demande principale rentre dans les limites du dernier ressort.

#### CHRONIQUE

##### Le Policeman

Une publication américaine nous apporte la photographie d'un policeman de New-York qui vient d'être mis à la retraite, avec pension, « pour obésité contractée dans l'exercice de ses fonctions ».

Voilà un accident qui n'arrive jamais aux ouvriers.

Quand ils se cassent un membre ou qu'ils attrapent une maladie incurable en travaillant à la fortune de leur patron, ils ont bien de la peine à obtenir une indemnité dérisoire, après mille résistances et mille chicanes. Mais ils n'ont jamais l'occasion de réclamer des dommages et intérêts « pour obésité contractée à l'usine ».

Il faut être du gouvernement à un titre quelconque, depuis le poste de mi-

re jusqu'à celui d'agent de police pour devenir trop gras.

Ce pauvre policeman, à force de ne rien faire, de trop manger, de trop rancôner les marchands de vins et les prostituées de son district, avait justement gagné la même infirmité que Jaurès, que du Haut de Pressendé, que Gérald-Richard.

Son ventre s'était mis à grossir, à grossir, de telle sorte qu'il obstruait la circulation.

Chez nous, au moins, quand les travailleurs affamés contemplant avec stupeur les ventres de leurs barons, ils espèrent que ces adipeux gentilshommes accoucheront bientôt du bonheur du Peuple.

L'histoire du policier de New-York est symbolique. Dans les grèves, alors qu'on voit en conflit quotidien « les fauteurs de désordre », on est frappé d'abord de leur aspect différent.

La carrure puissante, les doubles mentons, les joues rebondies, les cheveux à la large croupe de messieurs les gendarmes font un contraste saisissant avec les corps amaigris, les figures jaunes et creuses des mineurs, des tisseurs, des pêcheurs, des métallurgistes, des vriers en grève, avec les femmes anémiques, les enfants débiles, les chiens éfilanés.

Rien que cette comparaison suffit à démolir les faibles : car elle leur montre ce qu'on gagne à l'esclavage. C'est par là que, dans tous les temps, s'est maintenue la domination de la minorité usurpatrice.

Dans la société féodale le paysan n'avait que la peau sur les os ; il vivait dans une terreur perpétuelle, détrossé aujourd'hui par son propre seigneur, demain par les ennemis de son seigneur ; mais s'il entrait dans la valedaille du château, s'il se faisait le complice du maître pour tenir les autres manants sous le joug, il devenait robuste et luisant comme un moine.

Rien n'a changé dans la Société capitaliste. Aux pays industriels, aux pays de mines notamment, si le fils de l'ouvrier se fait ouvrier à son tour, il comprend qu'il n'aura pas à manger son comptant tous les jours.

S'il va au régiment pour rengager, sortir sous-officier, devenir gendarme, garder le coffre-fort de la Compagnie, cogner sur ses anciens camarades, il ne manquera de rien ; il aura sa maison, son jardin, la paie du gouvernement, les multiples pourboires du grand patron, une pension de retraite, le prestige, la considération, l'autorité.

Dans quelque classe de la société qu'on tienne la même observation le résultat est pareil. L'écritain qui prétend rester indépendant, ne servir que ses idées, ne défendre que la justice et les malheureux, use sa vie en luttes misérables pour le pain quotidien ; il est traqué, boycotté, outragé, calomnié ; il n'a que l'hôpital en perspective.

Mais, s'il capitule enfin, s'il passe au parti des plus forts, s'il accepte de mentir et de trahir d'après les ordres reçus d'en haut, sa fortune est faite. Il aura des palmes et des croix à discrétion. Il aura des appointements solides ; il sera largement gratifié par toutes les caisses de corruption, gouvernementales ou privées ; il casera ses frères, ses cousins, fera pensionner sa mère et nourrir sa maîtresse par quelque administration en attendant de recevoir lui-même une riche sinécure.

Ainsi se recrutent les « jaunes » de toute catégorie. Ces malheureux méritent assurément la haine et le mépris. Mais ils ne se laisseraient pas corrompre avec tant de facilité, s'ils n'étaient pas traités par le peuple avec tant d'indulgence.

Et l'indulgence qu'on leur témoigne est un mauvais signe. On leur pardonne, parce qu'on est pas sûr de résister soi-même à la tentation quand elle se présentera ; on craint de prononcer d'avance sa propre condamnation.

Voilà le plus grand mal. Urbain GOHIER.

**BRIAND EN TOURNÉE**  
Un commis voyageur de Combes. — Son joli travail à Saint-Etienne. — Sa besogne ministérielle en Bretagne.

Nous avons dit souvent que, pour avoir été accusé, peut-être (!) à tort ou à raison, d'être le commis voyageur officieux du Gouvernement, Briand n'en est pas moins aujourd'hui le commis voyageur officiel du ministère Combes.

Sa politique néfaste de reniement et de trahison a donné, dans Saint-Etienne et dans toute sa circonscription, aussi bien à Terrenoire qu'à Saint-Chamond, les tristes résultats que l'on devait attendre.

tunistes et aux radicaux, en un mot aux électeurs de M. Oriol, dont il a pris la place et dont il joue le rôle.

C'est pourquoi il se désintéresse autant qu'un nègre de l'Empire du Sahara, ou que Jacques I<sup>er</sup> lui-même de ce qui se passe à Saint-Etienne. Ce, en quoi, il fait bien, du reste, pour son propre compte.

Mais son temps n'est pas pour cela inoccupé. Et il n'en défend pas moins le Gouvernement qui lui est cher, le Ministère de M. Combes, ce ministère sans précédent et sans pareil.

Il est à sa complète disposition pour porter, en son nom, la bonne parole officielle sur tous les points du pays.

Dimanche dernier, il était en Bretagne dans la Seine Inférieure. Il a fait une conférence importante devant un millier de paysans qui, paraît-il, ont levé la séance en criant tous : Vive Combes.

Il faut dire que la circonscription où pérorait ainsi M. Aristide Briand est la circonscription du comte de Dion, un député nationaliste et antiminstériel, qui a donné pas mal de fil à retordre au ministère du détroqué Combes.

C'est donc la besogne du Ministère que, en bon commis voyageur, M. Briand allait accomplir en Bretagne, contre le député nationaliste et antiminstériel de Dion.

La République devait être en danger làbas sans doute. M. Briand y est allé à sauver une fois de plus... En tous les cas, je suis bien persuadé qu'il n'a pas plus parlé à ses auditeurs bretons de la grève générale — pour laquelle il n'a tous ses brevets A. G. D. G. — qu'il n'en parle, depuis longtemps, à ses auditeurs foréziens. Il leur a parlé uniquement des nécessités de sauver l'assiette au beurre dans laquelle il veut mettre le nez à son tour.

J. JOURJON.

**Jaurès et le Comité interfédéral**  
Dans son avant dernière séance, le Comité interfédéral a émis un vote de félicité à l'adresse des socialistes qui ont assisté aux réceptions, au banquet, en un mot, aux fêtes données en l'honneur de leurs Majestés le roi et la reine d'Italie.

On sait qu'au premier rang des personnalités politiques brillait M. le prince Jaurès du Jourdain.

Cette décision n'a pas été précisément du goût de son excellence, le vice-président de la Chambre, et comme à la séance d'ouverture, le secrétaire du C. I. y assistait en sa qualité de correspondant d'une certaine feuille quotidienne stéphanoise, il fut vivement pris à partie à l'issue de la séance par Jaurès qui qualifia de stupide la décision qui avait été prise à son endroit.

Ory, répondit du tac au tac et promit même au grand défriseur de l'opportuniste gouvernemental que la question n'en resterait pas là. Nous aurons sous peu une question Jaurès, comme il y a eu une question Millerand.

Un Congrès sera provoqué et une nouvelle fumisterie commise. Jaurès n'en restera pas moins le grand pontife de la Sociale Lucullus.

Peu nous importe ! Il y a déjà longtemps que nous sommes fixés sur le compte de ces farces là. M. TARDY.

**UNE INFAMIE**  
Un patron peu scrupuleux. — La police complice

On doit se rappeler ici, au Peuple, la campagne que menèrent les organisations syndicales de Lyon et qui aboutit, avec le concours de la Ligue des droits de l'homme, à sortir des griffes de la police internationale quatre de nos camarades italiens, contre qui avait été pris un arrêté d'expulsion.

Un de ces quatre citoyens, notre camarade Rodella, ouvrier mécanicien, fut embauché par les soins de la Bourse du travail, chez le nommé Martin, fabricant de bicyclettes, 119, chemins des Pins, à Montchat.

vers Rodella ne l'embarraient guère. Il le renvoya sur le champ, sans suite. Rodella vint me compter le fait ; je lui indiquai qu'il pouvait le faire appeler devant le Conseil des Prud'hommes, et que devant ce renvoi brutal, sans avertissement préalable, il lui était dû, d'après les engagements pris par Martin en indemnité, d'au moins le mois courant et le mois suivant.

Il assigna donc Martin. Celui-ci vint me trouver pour se plaindre du procédé et chercha à me gnagner à sa cause. Devant mes réponses lui rappelant ses engagements envers Rodella, Martin me déclara qu'il accusait Rodella de vol, qu'il avait bu dans ses bouteilles, qu'il trouverait des témoins.

Devant semblable attitude, je le prévins que s'il en était ainsi, je me trouverais en face de lui, que je viendrais affirmer ce qu'il sait bien, c'est que Rodella est un homme sobre et honnête par excellence, que lui Martin lui reprochait toujours de refuser d'accepter les consommations que les clients lui offraient et comme tenancier d'un comptoir, son ouvrier devait absorber tout le poison que les clients lui offraient pour augmenter les bénéfices du patron.

Mais voilà où l'infamie se produisit : Martin était assigné pour le vendredi 9 octobre, à 7 h. 1/2 du soir. Rodella déclara qu'il accusait Rodella de vol, qu'il avait bu dans ses bouteilles, qu'il trouverait des témoins.

Sur la plainte Martin ou de ses comparses, il fut arrêté sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur, tentatives de vols, etc., etc., qui se seraient passés au moins un mois avant que Martin le renvoyât et qu'il aurait donc toléré, si les faits étaient exacts : il sont faux ? et nous les démontrâmes.

Rodella qui fut arrêté place de la Bourse, aurait donc dû être conduit au poste de la Banque. Il fut conduit au poste de la manufacture des tabacs, et l'on put lire le dimanche 11 octobre, d'après le rapport du policier qui avait procédé à l'arrestation — « qu'un anarchiste dangereux avait été arrêté à la gare de Perrache, pérorant, lançant des déclarations anarchistes au moment où il se préparait à se rendre à Paris ». Devons nous établir un rapprochement et la connivence du policier avec Martin ? Tout porte à le croire et nous espérons qu'il sera demandé compte de ce rapport.

En tous les cas, quelques minutes après l'arrestation, Martin l'annonça à un témoin sur la place de la Bourse, et nous n'apprimes l'arrestation que le dimanche par les journaux.

Martin avait cru éviter la comparution à la prud'homie ; l'appelant était détaillant, l'affaire serait rayée du rôle, mais Rodella avait demandé au syndicat des mécaniciens dont il fait partie, qu'un camarade vint l'assister afin de donner quelques explications, ne pouvant s'exprimer assez facilement.

Celui-ci, devant l'absence de Rodella, qu'il ne pouvait s'expliquer, demanda et obtint le renvoi au vendredi 16. Martin crut un moment que son infamie porterait ses fruits, il déclara même dans son comptoir — nous avons des témoins — que s'il n'avait pas fait arrêter Rodella, il aurait perdu à la prud'homie.

Nous fûmes auprès de M<sup>e</sup> Appleton, qui s'était déjà occupé de nos camarades. En son absence, son secrétaire M<sup>e</sup> Kopff, se rendit auprès de Rodella, à Saint-Paul, et lui fit signer une procuration qui, dûment légalisée, mandait le citoyen Guyot pour se présenter en son lieu et place.

Nous nous présentâmes donc le 16 octobre en témoignage devant le Conseil de prud'hommes ainsi que les citoyens Boisson, Vitre et Chervel, qui avions connus les conditions d'embauchage, et Martin après avoir discuté contradictoirement fut condamné à payer à Rodella la somme de 183 francs plus les frais.

Rodella est toujours à Saint-Paul. Espérons que l'infamie prendra bientôt fin et que Martin prendra bientôt sa place ; il l'aura vraiment bien gagnée.

Ce jour là, les habitants de Monchat l'apprendront avec satisfaction, car il y a certaines promiscuités qu'on n'en rien de rassurant. B. BESSET.

Cet article était rédigé pour paraître dans le numéro du 25 octobre. Depuis, comme nous le prévoyions — il ne pouvait en être autrement — l'innocence de notre camarade Rodella a été reconnue et une ordonnance de non lieu a été rendue en sa faveur.

Samedi 24 octobre, il nous a été rendu et mis en liberté ; l'intrigue de Martin est aujourd'hui complètement dévoilée. Le tort causé à Rodella demande réparation, c'est à cette besogne que nous nous emploierons et nous n'y fail lions pas.

Il faut que les responsabilités soient bien établies. Nous saurons si le rapport du policier, qui a procédé à l'arrestation de Rodella a été fait sur commande, dans le but de sauvegarder les intérêts d'un patron voulant de soustraire aux obligations qu'il a envers son ouvrier.

Nous saurons faire la part des responsabilités. En tous les cas, cette infamie n'a pu porter ses fruits pour son auteur, grâce à l'énergie et à la perspicacité des amis de Rodella.

Martin condamné par le Conseil de prud'hommes a été obligé de verser la somme de 183 francs, plus les frais. C'est une première satisfaction ! Il en est dû d'autres. Nous les obtiendrons. B. B.

**CALOMNIEZ!.. CALOMNIEZ!..**

Il en restera toujours quelque chose!

(Suite)

Lorsque les Darne et Voillot commencèrent leur campagne d'infamies à mon égard, sur le Progrès, la Fédération s'émut et pris une décision que nul, en faisant partie, ne pouvait porter des attaques contre un de ses membres, sans en avoir référé au Conseil fédéral.

Cette décision communiquée, il en fut tenu compte de part et d'autre, chacun devant attendre la décision de la Commission d'enquête et Voillot avant la séance avait promis de s'y conformer, quelle qu'elle fut.

Quelle ne fut pas la surprise des membres de la Fédération lorsque dans le numéro du 24 janvier de l'Idée Socialiste, (la réunion s'était tenue le 14) dans plus de deux colonnes, Voillot insultait les délégués de la Fédération au sujet de leur vote et continuait ses calomnies, traitant la décision qu'ils avaient prise de sectaire intelligée par des citoyens systématiquement ignorant, où ils déclaraient qu'il avait joué la, le rôle d'honnête homme persistant à croire à la bonne foi de la moralité des gens qui l'avaient entraîné dans cette affaire et l'abandonnaient.

Il est vrai qu'il avait été bien mal servi en l'occurrence, car il ne peut produire que des lettres et documents produits de la jaunie d'Aubin (Aveyron) (il suffit des lettres adressées par le citoyen Mazars, secrétaire du syndicat des mineurs de Décazeville pour l'établir) d'articles d'un journal de diffamations, créés pour la circonstance, d'une lettre de M. Boulay de Saint-Etienne qui venait confirmer ce que j'avais toujours déclaré et l'on se demandait ce qu'elle était venue faire en la circonstance, on avait cru, comme je l'avais pas mal houspillé dans les réunions publiques du Prado à l'occasion de la grève des tramways électriques et pour sa défection à l'égard des grévistes, qu'il aurait pu se laisser aller à quelque impair à mon égard ; il s'en est bien gardé.

Il y avait bien une lettre d'un citoyen de Villefranche nous accusant, moi et Boisson, des plus noirs forfaits ; il suffit de l'affirmation du signataire devant nombre de témoins, déclarant que cette lettre lui avait été demandée pour les besoins de la cause, mais qu'il n'avait jamais ajouté foi à ce qu'il écrivait.

Il y avait bien aussi une lettre du citoyen Dubreuilh, celui qui faisait encore baptiser ses enfants au moment où j'étais en prison pour mon dévouement à la cause, comme le déclarait Landrin, tandis que lui n'a jamais été, dans le Parti, que de dévoué à la cause, non pour l'alimenter, mais y puiser, car il déclarait que j'avais été rayé des cadres du Parti et que le citoyen Landrin ne se rappelait pas m'avoir écrit des lettres élogieuses dans lesquelles il fut fait allusion à mon passé, mais que si j'en avais, je n'aurais qu'à les leur adresser — brave cœur va — Landrin savait bien que j'avais et que j'ai encore de nombreuses lettres de lui et du citoyen Vaillant à ce sujet et qui sont la garantie de mon passé et de mon honneur, ce que fit qu'il ne put que les confirmer, sous peine de se désavouer. Voillot ne pouvait que le reconnaître dans son article de l'Idée Socialiste, déclarant que j'étais venu avec une foule de lettres devant le Comité fédéral émanant de mes propres amis, qui ne pouvaient donc que louer mon œuvre. Heureusement pour moi que j'eus à cette occasion de propres et nombreux amis pour me défendre ; il ne put en dire autant.

B. BESSET.

(A suivre).

**SCÈNES VÉCUES**  
Son Chef-d'Œuvre

Le maire Lucullus Ledin est dans son cabinet de l'Hôtel de Ville. Il cause avec son conseiller et admirateur Chalancou.

La conversation dure depuis un moment. Chalancou. — Pour ça, oui, c'est épatant, d'avoir eu cette idée sublime autant que lumineuse de faire blanchir et mettre à neuf l'Hôtel de Ville.

On ne pourra pas dire que nous n'avons rien fait, au moins... Ledin. — Et ça se voit ! Ce ne sont ni les réactionnaires, ni les opportunistes radicaux qui auraient eu cette idée.

Chalancou. — C'est bien plus beau, bien plus joli... Ledin. — Cependamment voyez, à part notre chère Tribune, tous les journaux nous ont blâmés à ce sujet. Ils ont trouvé ça ridicule.

Chalancou. — Il y en a un qui a dit que l'Hôtel de Ville avait l'air d'un monument d'opérette. Je n'ai pas compris ce que ça voulait dire.

Ledin. — Moi non plus. Mais comme les monuments d'opérette sont toujours jolis, ce ne peut être offensant pour nous.

Chalancou. — Qu'est-ce que c'est que ces trois images que l'on a peintes sur le dôme, au dessus de l'horloge ? Ledin. — Ce sont les armes de Roanne, de Montbrison et de Saint-Etienne.

Chalancou. — Les armes ? Mais je n'ai point vu d'armes... Ledin. — Je veux dire les « écussons » de nos trois villes du département.

faire face aux socialistes révolutionnaires. Chalancou. — Et en jaune, voilà une couleur qui n'effarouche personne... Ledin. — Le jaune pourrait aller. Mais l'on va nous accuser d'avoir la jaunisse...

Chalancou. — Cela est encore vrai... Cependamment, si nous les laissons en noir, c'est encore bien compromettant. Le drapeau noir est le drapeau de l'émeute. On nous croira toujours révolutionnaires!..

Ledin. — Pour ça, je n'ai aucune crainte. On nous croira plutôt réactionnaires!.. Jean CHAUL.

**CE QUI EST VRAI !**

Le cuisinier, dans sa saucière de samedi, s'en prend aux vigilants. Il a sans doute un peu raison, car il me souvient qu'à un moment donné les vigilants du Comité furent saisis par Sagnol d'un fait qui avait trait à certaines souscriptions, où le directeur du théâtre était nommé. Après avoir enquêté dur et ferme, Tardy rapporteur de cette affaire devant les vigilants, sauva la mise à son ami Crozier, en proposant que ce dernier rendrait à M. Poncet les centimes de francs qu'il avait versés.

Comme il est certain et prouvé que cette résolution est allé rejoindre celle que les vigilants ont prises envers les municipaux, Crozier ne pouvait que faire chorus en disant à son tour : Zut ! pour vous avec votre vigilance, cela ne vous regarde pas plus aujourd'hui qu'hier et comme le pinson je dis qu'il « tient, tient ». C'est bien fait, Camard. Une autre fois tu te mêleras de ce qui te regarde.

Quand on veut sauver la mise à des types de ce genre de cuisine, il vous tombe toujours quelque grailon sur le nez. Voilà le pour ton ami Piger comme il est malmené lui aussi.

Vraiment je le dis ce cuisinier de 103, de la rue de la Mulatière, est un goulou comme pas un. Pour sa cuisine, il tape toutes les cognottes.

Pour mémoire je vais en citer : Il y a d'abord la souscription dont il est parlé plus haut. Ensuite, le versement des mineurs de Firminy. Piger ; les Pompes funèbres ; les Tramways à vapeur, etc. Ça me degoute, j'en laisse.

En soutenant Crozier au théâtre, Ledin a voulu dire : citoyens, à nous deux nous faisons une belle paire, ce qui équivalait du reste à l'expression, de Ledin chez Argaud : « tout faire et ne rien dire » glissée à l'oreille de Crozier. Phrase répétée à plusieurs reprises au café par ce dernier au moment où il neigeait entre lui et Ledin.

Les témoins abondent au Sud-Est à qui Crozier, a répété la phrase en y joignant le geste de Ledin. C'est tout aussi fort que le truc de Giraud-Louchère, que Plantevin connaît !!! UN RENSEIGNÉ.

**COUPS DE GRIFFES**  
Hier et aujourd'hui

Durant près de trois mois, Crozier a mené une campagne acharnée contre Argaud, le traitant à chaque instant de sectaire, et de prétextueux.

Il lui a même fait une scie au sujet d'un certain verre de 6 sous qui ne lui aurait pas été payé et pour laquelle somme Argaud aurait conduit le client peu scrupuleux au poste de police.

Néanmoins Crozier à ce sujet, n'a pu produire aucune preuve. Ce n'était donc qu'un grossier battage ainsi qu'il le fait toujours.

Des affirmations gratuites toujours, de preuves jamais telle est la tactique du cuisinier.

Lorsque Argaud voulut discuter courtoisement avec le chef du Parti qui est à la Mairie, lorsqu'il voulut étaler les nombreuses entorses faites au socialisme par la municipalité actuelle, lorsqu'il démontra dans de nombreux et longs articles qu'il n'appartenait pas à des socialistes d'envoyer des adresses de félicitations à des ministères bourgeois, à Waldeck-Rousseau par exemple, Crozier répondit :

Argaud est resté dix-huit mois en collaboration avec la municipalité. Qu'a-t-il fait de plus que les autres ? Argaud était non seulement conseiller municipal, mais encore adjoint. Quels sont donc les améliorations qu'il a apportées dans son administration ? A cela Argaud répondit fort judicieusement du reste : ne connaissant rien dans mon administration, n'avais-je pas besoin de ce laps de temps pour me mettre au courant et pouvoir ainsi apporter quelques réformes utiles dans les services qui en relèvent.

Il faut que je parte et alors on a pris comme prétexte à mon exclusion mon intervention qualifiée d'interpestive, à la réunion du Théâtre. Si Crozier avait eu le moindre atome (je ne dis pas molécule pour ne pas marcher sur les brisées de Sagnol) de bonne foi, il eût dû comprendre et se contenter de cette explication qui dénotait une sincérité très grande et une bonne foi incontestable, de la part d'Argaud.

Ah ! bien oui, Crozier se met à pincer la corde raillée et alors l'impudence est venue disputer au grotesque la place dans les colonnes de la saucière.

Quant à l'adresse de félicitations envoyée au ministère Waldeck Millerand-Gallifet, Crozier, a affirmé péremptoirement qu'Argaud s'était associé à ce vote. Celui-ci a opposé un démenti formel à cette calomnie.

Entre Crozier et Argaud, nous n'avons pas hésité et nous avons été convaincus que non seulement Argaud n'avait pas voté cette adresse au Gouvernement mais qu'encre il l'avait combattue énergiquement. Et là encore Crozier n'a donné aucune preuve.

Comment aurait-il fait du reste ? Pour appuyer ses dires, Crozier a voulu parler de la logique. Comment Argaud aurait-il pu refuser de s'associer à ce vote, s'est écrit le cuisinier, puisque Argaud attendait espérément une place du Ministère du Commerce et des Postes.

Il paraîtrait d'après Crozier que lorsque on a sollicité un service de quelqu'un on se doit à lui corps et âme. S'il le croit ou veut paraître le croire il ne l'observe guère pour son compte personnel lui qui n'a même pas la reconnaissance du ventre.

Enfin au sujet du banquet de nos délices avec les ministres, Crozier n'a pu répondre qu'un gros mensonge. Delory, maire et député révolutionnaire, de Lille, a reçu en grande pompe le sous-secrétaire d'Etat Bérard. Il a banqueté avec lui, a prétendu Crozier. S'il en eût été ainsi, Argaud n'aurait pas hésité un seul instant à le déclarer traître et à demander lui-même son exclusion du P. S. D. F.

Argaud n'en a rien fait. Conclusion : C'est une nouvelle calomnie de Crozier. Maintenant changement de décor à vue.

Hier, Crozier injuriait dans son torchon le citoyen Argaud et, aujourd'hui, il semble lui passer la pommade pour éteindre son bienfaiteur Piger. Crozier s'est-il enfin en ce qui concerne notre ami Argaud, débarrassé de sa mauvaise foi ? Si oui, nous serions tenté de croire qu'il veut enfin devenir honnête. Nous sommes obligés d'en douter ! Alors ! ! ! ? ? ? ? Pierre DELOCHE.

**Petite Gazette**  
Les impôts à Saint-Etienne

La perception des impôts donne lieu, véritablement à Saint-Etienne à des vexations intolérables. Il se peut que pour nourrir et engraisser l'Inconcevable armée des « sinécouristes » l'argent ne fasse souvent défaut dans les caisses dont M. Rouvier a la garde en chef.

Mais, réellement, on en prend trop à son aise avec les contribuables. Nous connaissons des citoyens qui ont payé « en août » leurs impôts échus à cette époque — après commandement de 1 fr. 30 et avis de 0 fr. 20.

Or, ces mêmes contribuables reçoivent en octobre et se voient faire de nouveaux frais — avis de 0 fr. 20 et commandement de 1 fr. 30 pour les deux autres mois échus!.. Et cela pour des sommes de 15 à 30 fr. ! Vraiment nous n'avons jamais vu autant d'abus que depuis que nous possédons cet admirable « bloc », si cher aux Jaurès et aux Briand.

Les impôts augmentent dans des proportions scandaleuses. Cela ne suffit pas. On va se permettre bientôt de prendre les contribuables au collet ! Vive le « bloc » !... C. GIRAUD.

**Sagnol contre Crozier**  
Dans son dernier numéro de sa Saucière, le Cuisinier Crozier fait encore le mort au sujet des accusations portées contre lui, dans le Progrès, par son cher camarade Sagnol.

On sait que Sagnol a reproché à Crozier d'avoir enté, au sujet de la rue de Lyon, une opération déshonnée qui avait pour objet d'encasser une soixantaine de billets de mille et qui avait pour condition l'abandon, sur le programme municipal, de la suppression des octrois.

Crozier ne dit pas un mot à ce sujet. Sagnol a reproché à Crozier d'avoir... « emprunté » de l'argent, pour ses entreprises, aux opportunistes et aux radicaux — lui le fameux socialiste d'autrefois, qui à la toute de se dire encore socialiste aujourd'hui!..

Crozier est resté toujours aussi muet qu'une carpe ! Il y a quelques mois, Sagnol a traité d'escroc Crozier en plein comité des quatre cantons et a demandé la mise de son exclusion à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Crozier n'a pas reparu au Comité central. Il a toujours fait le mort à l'égard de Sagnol. C'est concluant. Abel MAIRE.

**Dérangement inutile**  
Lundi dernier, venait devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne un procès intenté au PEUPLE par les co-directeurs du journal gouvernemental, préf. toral et municipal LA TRIBUNE républicaine. J'ai fait le voyage de Lyon à Saint-Etienne, c'est un des agréments du rôle de gérant dans un journal socialiste et non bien en Cour.

Je dois dire que de telles injures et de telles menaces ne me touchent pas et n'aboutiront à rien relativement à mon attitude.

Cependant si elles se renouvellent, je prendrai à des mesures en conséquence. Et je me servirai des moyens bourgeois à ma disposition contre ces gens qui ne craignent pas d'employer des moyens dont les bourgeois, pour la plupart, rougiraient. A bon entendeur salut.

J. DELMORÉS.

Le surmenage des ouvriers

Le docteur Toulouze, sous le titre « Les règles du travail » a examiné la question de la réduction de la journée de travail. Il a fourni les explications suivantes :

« Considérons tout d'abord les effets de l'activité professionnelle sur le corps et la santé des individus, dans les conditions actuelles, où il n'est aucune règle physiologique.

« La taille est d'autant plus petite que l'individu a été employé plus jeune et que son occupation a été plus sédentaire.

D'après une statistique du Comité d'anthropologie d'Angleterre, voici la taille moyenne correspondant aux différentes professions :

Table with 2 columns: Profession and Taille (cm). Rows include Libérales (175 cm), Négoçiants, clercs, boutiquiers (172 cm), Ouvriers de campagne (171 cm), Artisans de ville (169 cm), Ouvriers de fabriques et usines (167 cm).

De même, le poids du corps est, dès la puberté et durant toute la vie, inférieur chez les ouvriers. A 20 ans, un artisan pèse par mètre de taille 32 kg., et un individu de la classe riche 36 kilogrammes.

Quelques Chiffres

On compte qu'il y a en France trente mille aliénés enfermés; le quart doivent leur folie à l'alcool.

D'après les statistiques, 20.000 fous, à un franc par jour, coûtent par année 7.300.000 francs à la nation.

Si on ajoute à ce chiffre 9 millions pour la répression de crimes engendrés par l'alcool; 90 millions pour les maladies provoquées par l'alcool; 1 milliard 240 millions pour les journées de travail perdues à cause de l'ivresse, on obtient le total de 1.326.300.000 fr.

L'alcoolisme coûte donc à la France tout près de un milliard et demi par an.

TERRENOIRE

Le socialisme de l'illustre Palmé Murgue

Dans notre dernier numéro, nous avons cité un cas qui démontre de quelle façon étrange le maire Murgue comprend le socialisme : tout pour lui et les siens ; rien pour les autres, rien surtout pour ceux qui ne partagent pas ses opinions bicardées ou bloquées.

Par suite d'un incident imprévu, la vente du Peuple a été absolument insuffisante à Terrenoire, dimanche dernier. Mais nos mesures sont prises pour que pareil fait ne se produise plus à l'avenir.

Revenons donc sur le cas dont nous parlions dans notre dernier numéro, et à propos duquel nous ne craignons pas de démentir.

N'est-il pas vrai que le nommé P... a été dispensé de ses 28 jours, tout simplement parce qu'il est le fils d'un conseiller municipal ami du maire, mangeant au même râtelier ?

N'est-il pas vrai qu'un nommé C... n'a pu obtenir de sursis pour ces mêmes 28 jours tout simplement parce qu'il n'est pas l'ami du maire et n'est pas de son parti ?

En la circonstance doit-il être question d'opinions et le maire a-t-il le droit de faire mettre à l'index ceux qui ne partagent pas ses idées ?

Nous ne le croyons pas. Et les électeurs jugeront une pareille attitude.

A quand l'inauguration, demandions-nous dans notre précédent numéro.

Nous savons que tous les services municipaux ont été transférés et fonctionnent à la nouvelle mairie.

Nous avons constaté qu'une équipe d'ouvriers est en train de démolir l'ancienne mairie, sans doute pour pouvoir rendre plus belle, plus grandiose, plus cérémonieuse l'inauguration du nouveau château municipal.

C'est donc prochainement que va avoir lieu la danse des deniers des contribuables de Terrenoire. On sait que la commission municipale a voté une somme de deux mille francs à cet effet.

Il y aura de quoi bien recevoir les grosses légumes qui doivent venir rehausser l'éclat de cette importante cérémonie, dont l'hébreu sera sonnée par la majestueuse horloge, qui coûte 1.500 francs aux contribuables.

Nous voyons déjà la joie et l'ivresse rayonner sur le visage du roi Soleil qui travaille, avec tous ses copains, depuis deux mois, à la rédaction de son discours.

On nous affirme même qu'il reste des heures entières devant une glace pour apprendre à faire les gestes.

Nous croyons savoir, d'autre part, qu'il a acheté un graphophone qui devra retentir pour la postérité le magistral discours du maire palmé, avec ses moindres accents déclamatoires.

Un photographe sera chargé de prendre son attitude, ainsi que celle de ses acolytes, afin que chaque électeur de Terrenoire puisse être doté d'un aussi précieux souvenir !

Des répétitions théâtrales de la cérémonie vont avoir lieu prochainement. Si M. Combes est de la fête — à défaut du président Loubet — il pourra apprécier le talent des parfaits comédiens que nous avons à Terrenoire.

Leur talent de comédiens égale leur talent de gaspilleurs.

ARGUS.

Une Réponse

Dans la « Tribune » de jeudi, 29 octobre, a paru une note, émanant de Malmazet ou de Murgue, qui a pour but de nous démentir au sujet des fêtes d'inauguration.

Pour du toupet, ils ont du toupet nos municipaux.

C'est la « Tribune » elle-même qui, dans le courant de juin dernier, a annoncé les fêtes d'inauguration pour le présent mois d'octobre.

On n'est donc pas plus jésuite !... Quant aux deux mille francs à gaspiller à ce sujet, nous n'avons jamais dit qu'ils avaient été votés par le conseil. Nous avons dit et nous affirmons encore qu'ils ont été votés, le premier octobre, par une Commission municipale dont font partie Malmazet, Denuzière et Pierre Murgue. Sommes-nous assez précis ?

La peur des contribuables est le commencement de la sagesse des élus. Ce n'est pas une peur, mais bien une vraie frousse qu'ont l'air d'avoir nos conseillers municipaux.

Voudraient-ils devenir sages ? Ils feraient bien alors de faire rentrer à la caisse municipale les 1.500 francs de la fameuse horloge !

Il paraît que nous sommes un méchant canard ! Tiens ! Ce méchant canard vous tracasse donc bien ?

Tranquillisez-vous et habitez-vous à entendre ou à lire vos vérités. Nous ne faisons que commencer ! ARGUS.

CERCLE DE L'EST

16, rue de la Montat, St-Etienne

La fête organisée dimanche dernier sous la présidence du citoyen sénateur et avec le gracieux et artistique concours de la Chorale « l'Echo du Peuple », a obtenu un plein succès.

Les sociétaires étaient venus si nombreux avec leur famille que la salle était littéralement bondée pour entendre et applaudir cette société d'infatigables propagandistes, ces chanteurs émérites.

Les nombreux succès que la Chorale obtient chaque jour sont pleinement mérités.

Les nombreux morceaux : la Chanson des Peuples, la Syndicale, etc., ont été exécutés avec un art exquis, sous la direction du dévoué chef, le citoyen Perrotin. Des applaudissements frénétiques accueillent chaque couplet, dont plusieurs ont dû être bissés.

Puis les citoyens Colombet, Verdier et Piney se sont successivement fait applaudir dans des chansons révolutionnaires. Les assistants ont éprouvé un réel et sincère regret au départ de « l'Echo du Peuple ».

Le citoyen B... est venu heureusement dissiper ces regrets par l'exécution de plusieurs danses de caractère. Les applaudissements n'ont pas été ménagés à notre camarade.

Enfin la danse, entrecoupée de chants fort applaudis, ont terminés cette excellente soirée.

Le Secrétaire adjoint, J. JOURJON.

Dimanche 1er novembre, nouvelle fête de famille, Concert, Bal, Audition d'un phonographe

Le Secrétaire, J. JOURJON.

Jeunesse Socialiste Révolutionnaire

Siège social : 16, rue de la Montat, 16 Saint-Etienne.

Voici la première liste des donateurs ainsi que des lots de la tombola :

- M. Sassolet, deux boîtes de cravates. M. Chabrol, une chemise. M. Argaud, un litre de curaçao. X., un baromètre. Grand Hall de Parassolerie, un parapluie.

M. Chevalier, un porte cigare. Mlle Blanc, deux lots de rubans, deux agrafes pour ceinture.

Mme Poyet, une boîte de cravates. A la Simplicité, une demi douzaine de mouchoirs. Parasolerie Stéphanoise, une ombrelle. X., une broche.

Mlle Suc, deux boîtes de cravates. M. Giry, une lampe électrique. M. Hugo, bon pour une demi-douzaine de photographies.

M. Chevillard, une blague. M. Villemagne, un litre de quina. M. Barbier, une pochette. M. Berne, une boîte de savonnettes. M. Hertz, deux bons de lunette, valeur 4 francs.

M. Giron, un litre prunelle. M.M. Roche et Bourseaud, un litre de rhum. Mme Delmorés, une pipe dans son étui. Bon Génie, une douzaine de mouchoirs. Maurel, une glace à trois faces. Gonon, 4 mètres 50 corsage de soie.

La suite des lots sera publiée. Le tirage aura lieu le 15 novembre au siège de la Jeunesse socialiste.

Ce soir, samedi 31 octobre, réunion générale, à 8 heures, au siège.

- Ordre du jour : 1. Compte rendu du délégué au Congrès de Reims ; 2. Les galons réglementaires ; 3. La fête du 15. 4. Inauguration du drapeau ; 5. Réception des nouveaux adhérents ; 6. Questions diverses.

A la BOURSE du TRAVAIL DE LYON

La réunion publique que nous avons annoncée dans notre dernier numéro a eu lieu, samedi 24 octobre, et a eu un plein succès.

Puis de deux mille personnes s'étaient réunies dans la grande salle de la Bourse du travail.

Le citoyen Boisson a fait l'historique de la question, il a indiqué les exigences imposées par la Municipalité aux organisations syndicales demandant des subventions, tandis que toutes les sociétés bourgeoises, patriotes et réactionnaires sont reçues à caisses ouvertes.

Après lui, les citoyens, Petit, Giray et Nahon ont flagellé de main de maître l'omnipotent Augagneur.

Disons que, quoique invité par lettre et par affiches, ainsi que les conseillers municipaux, pas un n'a voulu affronter la réunion publique. Espérons que les tra-

vailleurs s'en souviendront, lors des réunions, pendant la période électorale.

Un ordre du jour blâmant l'attitude de l'autocrate Augagneur a été adopté à l'unanimité.

P. R.

Nous ne savons pour quelles raisons le cabinet noir s'occupe, en ce moment, plus particulièrement du Peuple. En tous les cas nous avons la preuve que par trop nombreux sont les journaux expédiés par nous qui n'arrivent pas à destination ou qui arrivent avec un retard vraiment considérable.

Avec ce régime du « bloc » serions-nous revenus aux plus beaux jours de l'Empire ?

Chansons

LES TUEURS

Ils sont beaux, souples et pubères, Duvet estomper le minois ; Et, sous le farouche harnois, Ce sont les modernes cerbères. Vive le bruit des élfants ! Dans l'or du ciel ils se profilent, — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

Ils aiment les rumeurs du cuivre, Les chamarrures et les galons, Ils font résonner leurs talons, Invitant la foule à les suivre. Ils se disent, tout triomphants, Que pour eux les trois Parques filent. — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

Jadis, fils du peuple en genouilles, Beaucoeur d'entre eux allaient pieds nus, Mais des recruteurs sont venus Qui leur ont mis des souquenilles. Adieu, vareuses aux plis bouffants, Ils ont la livrée et l'enfilent. — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

A l'ombre du shako, du casque, Sous la garance et le couill, Ils sont les serfs au maigre masque Dont la baionnette est l'outil. On a fait des lous de ces faons, Et les morts, près d'eux, se fauillent. — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

Ils étaient gueux, des prolétaires, Las, affamés sous les haillons ; On en a fait les bataillons Qui gardaient au bourgeois les terres, L'usine et les puits étouffants Où les existences s'éfilent. — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

On les sermonne en leurs repaires, On leur dit qu'ils sont des héros Quand ils sont valets de bourgeoisie ; Et c'est pour égorger leurs pères, Des gues qu'ax ayant la faim aux flancs, Que leurs glaïeufs hideux s'affilent. — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

Maudit, bon pour les gémonies, Gueux d'un cœur léger, ferrailleur, Fils de gueux, traître au travailleur, Lâche esclave des tyrannies, Maudit pour ce que tu défends, Pour tes maîtres couards qui filent. — Voici les tueurs qui défilent, Mères, pleurez sur vos enfants.

Félix PAGAND.

VARIÉTÉ

FINASSERIE

La scène se passe à Toulouze. Un paysan avait un procès devant le tribunal civil. Le jour de l'audience, il se rend, pour cause de son affaire, chez M<sup>e</sup> Dubernard, son avocat.

— Monsieur, lui dit-il, pensez-vous que je gagnerai ? — Hélas ! mon ami, je ne le crois pas. — Et pourquoi donc, Monsieur ? — Parce qu'il y a dans le Code un article qui te condamne formellement. — Il n'y en a qu'un ? — Un seul article suffit. — Ah !... et sans cet article je gagnerais ? — Très certainement. Le paysan se gratte la tête. — Eh ! si c'était un effet de votre bonté, monsieur, pourriez-vous tant seulement me le faire voir cet article ? — Très volontiers. Tiens, le voilà. Et l'avocat désigne du doigt l'article en question, qu'il lit tout haut. — Comment ! il n'y a que ça ? Et pour un méchant article de rien du tout, je perdrais mon procès ? — Que veux-tu ! j'en ai bien peur. Cela dit, l'avocat quitte le paysan pour un nouveau client qui arrive. Mais le campagnard n'avait perdu aucun des mouvements de son défenseur, et son œil était attaché au maudit article, qui était toujours là, en évidence, le Code étant resté ouvert à la même page. — Eh quoi ! se dit tout bas le plaideur en foudroyant la page d'un regard d'indignation, c'est ce gueux d'article-là qui s'avise de me donner tort ? Attends ! attends ! Et, pendant que M<sup>e</sup> Dubernard est occupé ailleurs, le campagnard s'approche en tapinois du Code, en arrachant le feuillet contenant le dangereux article, et glisse dans sa poche la page qu'il vient de détacher. Puis il referme le livre, le replace sur la cheminée comme si de rien n'était, et s'en va.

M<sup>e</sup> Dubernard plaide le procès, et, contrairement à ses prévisions, il le gagne. L'audience terminée, le paysan retourne chez son avocat. Celui-ci s'attendait à de chaleureuses félicitations. Au lieu de cela, il voit à son client un air réservé, silencieux, et, dans sa physionomie, quelque chose de discret et de malicieux. — Eh bien ! lui dit-il, comme te voilà drôle, Qu'as-tu donc ? Est-ce que tu ne

me remercies pas de t'avoir gagné ton procès ? — Oh ! Monsieur, répliqua le plaideur d'un air capable, vous avez bien fait ce que vous avez pu, si vous voulez ; mais, sauf votre respect, vous ne pouvez pas perdre, je m'étais arrangé pour ça. Et là-dessus, le paysan tirant de son gousset le feuillet plié en quatre : — Maintenant, ajouta-t-il, que j'ai gagné, je vous rends l'article, parce qu'il faut que justice se fasse pour tout le monde.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer plusieurs articles au prochain numéro.

Tribune Politique et Syndicale

Parti socialiste révolutionnaire, Fédération interdépartementale. — Comité central de Saint-Etienne. — Ce soir, samedi 31 octobre, à 8 heures, réunion publique au Soleil, café Vacher-Genest, rue des écoles, 5.

Ordre du jour : La politique socialiste révolutionnaire ; Constitution d'un groupe au Soleil.

Parti socialiste révolutionnaire, Fédération interdépartementale. — Comité central de Lyon. — Mardi 3 novembre, à 8 heures du soir, salle du café Thevenot, 34, rue Villeroi, réunion générale du Comité.

Ordre du jour important. Le Congrès du 22.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers et similaires, 78, rue Louis-Blanc, Lyon. — Dans sa réunion générale du 19 octobre, la chambre syndicale des ouvriers cordonniers et similaires, après avoir entendu les membres de son bureau les citoyens Fagot et Besset dans l'exposé des faits concernant la fermeture de l'atelier professionnel, les membres de la chambre syndicale : déclarent à l'unanimité, par appel nominal, qu'ils ont rempli fidèlement le mandat qui leur avait été donné, leur donnent pleine approbation.

Considérant l'atteinte portée à la considération du syndicat par les citoyens Bécirard, Rouger et Viers en fomentant la division, en violant les décisions de la majorité et en excitant une partie de la chambre syndicale à s'opposer à l'application de ses décisions, étant ainsi par ces faits cause de l'intervention de la police dans les affaires intérieures du syndicat, la chambre syndicale, réunie en assemblée générale, convoquée régulièrement, leur fait application de l'article 8 des statuts, les déclare rayés et exclus du syndicat ; laisse le soin au conseil d'examiner le cas des adhérents qui les ont suivis dans cette voie.

L'atelier se trouvant réouvert, les ouvriers peuvent demander leur entrée en déclarant se conformer au règlement établi.

Ouverture de l'atelier de cinq heures du matin à huit heures du soir.

Les demandes doivent être remises au titulaire, 78, rue Louis-Blanc, qui les transmettra au conseil pour y donner une solution.

La chambre syndicale déclare en outre que les citoyens Fagot et Besset ne doivent se rendre à aucune convocation et ne rendre des comptes à qui que ce soit sur les questions d'ordre intérieur de la chambre syndicale en dehors d'elle-même.

Le Secrétaire, B. BESSET.

Fédération régionale des groupes de Libre pensée du Sud-Est. — Conformément à la décision prise au Congrès de Roanne, le prochain Congrès aura lieu à Lyon, les 13 et 14 août 1904 ; le soin de l'organisation du Congrès a été laissé à Libre pensée de Lyon groupe rationaliste de la Morale positive ni Dieu, ni Prêtre. Par conséquent tous ceux qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation qui est fixée à 3 francs par an ont à le faire de suite, ainsi que les adhérents.

Pour le Comité fédéral : Le Secrétaire, A. BUFFIN.

P. S. — Pour les adhésions et cotisations, écrire au café Mercey, rue Moncey, siège de la Société.

Fête de la Libre pensée de Lyon.

Le tirage de la tombola de la Libre pensée aura lieu, le dimanche 8 novembre, à 2 h. 1/2 du soir, brasserie Cambrinus, avenue des Ponts.

Le Secrétaire.

Parti socialiste de France, Comité fédéral de la Loire. — Demain dimanche, réunion du Comité fédéral, à 9 heures du matin, au siège habituel.

Syndicat des tisseurs de Saint-Etienne. — Dans sa réunion du 27 octobre, le syndicat des tisseurs de Saint-Etienne a voté un ordre du jour, blâmant l'attitude servile des secrétaires de la Bourse du travail dont la conduite a été exposée dans le Peuple. On sait qu'ils n'ont pas craint de se faire les complices de la municipalité Ledin et de la police.

Deux métiers Jacquard 8 pièces brochés avec ballants ; 4 10 navettes ; 2 6 navettes ; 3 1 ballant, 8 pièces, uni et un ballant de 16 pièces à 3 navettes.

Pour renseignements complémentaires s'adresser à M<sup>me</sup> veuve PITIOT, 26, rue des Tilleuls, à Saint-Etienne.

Les Abonnements sont reçus dans tous les Bureaux de poste.

A VENDRE

Deux métiers Jacquard 8 pièces brochés avec ballants ; 4 10 navettes ; 2 6 navettes ; 3 1 ballant, 8 pièces, uni et un ballant de 16 pièces à 3 navettes.

Pour renseignements complémentaires s'adresser à M<sup>me</sup> veuve PITIOT, 26, rue des Tilleuls, à Saint-Etienne.

Les Abonnements sont reçus dans tous les Bureaux de poste.

Courrier de la Presse, Boulevard Montmartre, 21, Paris.

2<sup>e</sup> arr., lit tout les journaux, fournit des extraits (0 fr. 30 l'un).

Argus de la Presse, 44, rue Drouot, Paris. 18<sup>e</sup> arr. Lit tous les journaux, fournit des extraits (0 fr. 30 l'un).

Représentations Commerciales

P. DELOCHE et J. DELORME

4, petite rue Saint-Jacques, Saint-Etienne

Vins et Liqueurs. — Huiles et Savons. Imprimés et Fournitures de Bureau.

SPECTACLES

A Lyon

KIOSQUE BELLECOUR. — Musique militaire de 4 à 5 heures.

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié, attractions. — La salle est entièrement restaurée et améliorée.

HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. — Attractions. — Dimanche et fêtes, matnée à 2 heures, même spectacle que le soir.

GUIGNOL DU GYMNASSE, 30, quai Saint-Antoine. — Tous les soirs, Guignol à Malagascar, grande pièce comique en 7 tableaux.

A Saint-Etienne

Grand-Théâtre de Saint-Etienne. — Direction J. Poncet, septième année. — Ce soir, samedi, 31 octobre, et demain dimanche 1<sup>er</sup> novembre, en matinée et en soirée, Zaza, pièce en 3 actes de MM. Pierre Bethon et Charles Simon.

EDEN-THÉÂTRE-CONCERT. — Tous les soirs, à 8 heures, grande représentation. — Dimanches et jeudis à 2 heures, matinée. — Les vendredis, soirée de gala. — Spectacle varié, attractions.

THÉÂTRE PITOU, place Boivin. — Tous les soirs, représentation des principales pièces du répertoire moderne : vaudeville, comédie, opérette, drame. Jeudis et dimanches, matinées.

Occasion Exceptionnelle

Nouvel Appareil multiplicateur

Pour lettres, copies, dessins, etc. Le plus simple le plus rapide et le plus propre. Pas de plaques à encre ou à laver. Pas de rouleau guant à fixer ou à couper. Petites planchettes brevetées, s'adaptant et se fixant avec beaucoup de simplicité. L'encre restant après le tirage disparaît après six heures par la simple application d'un papier spécial, on peut donc retirer au même endroit dans la même journée.

Pour faire connaître ce merveilleux appareil, nous le vendons à moitié prix, jusqu'au 10 octobre et nous donnons gratis un flacon encre noire qui sera vendu après : 1 fr. 75.

Formats 0,16 sur 0,25 : 8 fr. 50 au lieu 16 fr. — 0,22 sur 0,27 : 11 fr. au lieu 21 fr. — 0,31 sur 0,49 : 15 fr. 50 au lieu de 30 fr.

L'Imprimeur-Gérant du « PEUPLE » B. BESSET.

Ce journal est composé par des ouvriers syndiqués.

Appareil combiné comprenant tout ce qu'il faut pour tirer les trois formats.

Prix : 15 fr. 50. Les appareils seront vendus avec douze planchettes de rechange. Envoi franco contre mandat poste adressé à M. MAUBERT, agent général, 37, rue Vavin, 37, Paris.

A TRAVERS SAINT-ETIENNE

Rue de la Préfecture, les trams à vapeur s'arrêtent au 22, Magasins Réunis. Pour permettre au bourgeois, à l'ouvrier, au mineur, de faire des achats à crédit, en amis ! Un groupe de commerçants (braves cours stéphanois) vous servent à crédit et très discrètement. Leurs articles à prix fixe, à emporter, au choix : Chaussures, armes, bijoux, meubles ou vêtements ! UN VRAI CONNAISSEUR.

TRAITEMENT

DE

Maladies de la Bouche et des Dents

Posé de Dents artificielles SANS EXTRACTION DES RACINES

J. CHALAYE

Chirurgien dentiste

ENTRÉE : 13 bis, rue Gambetta, Angle rue du Chambon, En face l'Eglise Saint-Louis.

SAINT-ETIENNE

BONNE OCCASION

BON POELET avec tuyaux pour passer à vendre.

Bon marché. S'adresser au bureau du journal.

CLINIQUE du D<sup>r</sup> VIARD

13, Rue de Paris, 13

au deuxième étage, dans la cour

Exclusivement créée pour la classe ouvrière et les employés peu aisés de Saint-Etienne et de ses environs. Consultations : Tous les Matins, de 8 heures à 10 heures.

Les Dimanches et Fêtes jusqu'à midi consacrés aux ouvriers et ouvrières retenus à l'atelier dans la semaine.

Traitement de toutes les Maladies

Spécialement : des maladies des femmes, des enfants et des maladies de la peau et syphilitiques.

Vaporisations et Douche locales

NOTA. — La Clinique du Docteur est absolument indépendante de son Cabinet.

CLINIQUE au deuxième étage, dans la cour (Classe ouvrière et indigents) : tous les matins, de 8 à 10 h.

CABINET au premier étage, sur la rue : Classe aisée (Commerçants, etc., etc.), tous les jours, de 2 heures à 4 heures. — Médecine Générale et maladies des Femmes.

De 8 à 9 heures du soir : Maladies spéciales.

Imp. spéciale du Peuple, rue Praire, 16.

L'Imprimeur-Gérant du « PEUPLE » B. BESSET.

Ce journal est composé par des ouv

# IMPRIMERIE SPECIALE DU "PEUPLE"

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal

Les succès obtenus par l'emploi des emplâtres dans la plupart des maladies expliquent le grand nombre de personnes qui ont recours à ce moyen préservatif et curatif.

Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici ce qu'écrivait le docteur Jules dans la « Gazette des Hôpitaux » du 8 mai 1896. « Lorsque deux ac (physiologiques et pathologiques d'un certain valeur viennent à s'exercer en même temps, le plus laboribus simul obortis non in eodem loco vehementior obscuratur alterum. Sur ce principe a été fondée la médication transpositive, qui, comme on le sait, consiste dans le déplacement d'une irritation fixée sur un organe important de la vie, au moyen d'une fluxion thérapeutique établie sur un point quelconque de l'économie. Les principaux agents auxquels on a recours dans ces circonstances sont les emplâtres. »

Il y a cent ans, l'ingénieux mécanisme de cette méthode si efficace était à peine soupçonné encore, et les médecins attendaient en quelque sorte à la dernière extrémité pour conseiller l'emploi des dérivatifs externes. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et personne n'ignore que dans les bronchites graves et rebelles, les pleurésies, les pneumonies, les affections du cœur, les hydrosies, les rhumatismes, les points douloureux, les maladies des viscères abdominaux, les lésions du système nerveux central ou périphérique, les révulsifs externes rendent de très grands services. Nous ne pouvons que conseiller l'emploi de ceux qui n'ont aucune action irritante, et, dans ce cas,

**L'Emplâtre Barberon**

préparé avec de la résine cuite de sapin de Norvège se place au premier rang.

Exiger la marque LE COQ, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Gros et détail : PHARMACIE BARBERON, place Boivin, 9, à SAINT-ETIENNE (Loire).

Envoi franco dans toute la France contre timbre et mandat. — Vente dans toutes les pharmacies.



VINS EN GROS ET SPIRITUEUX  
SPECIALITE DE QUINA

**RANG aîné**  
44 et 46, rue Désirée, SAINT-ETIENNE

**TERPINE CONCENTREE DESCOS**

Produit Médaille, Hors Concours. — Spécialement ordonnée par les Médecins dans :  
RHUMES, BRONCHITES, CATARRHES, ASTHME, OPPRESSION  
et les Affections des Voies Respiratoires

PRIX : 3 fr. 50

Vente unique pour St-Etienne : Pharmacie DESCOS, 15, pl. de l'Hôtel-de-Ville  
Environ et Département : DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

AVIS IMPORTANT. — A la suite de nombreuses plaintes de malades n'ayant éprouvé aucun soulagement par l'emploi de la Terpène, et plusieurs substitutions ayant été constatées, demandez pour éviter les contrefaçons, mon produit sous le nom unique de « Terpène concentrée Descos » mais n'acceptez jamais les imitations dérivées dans un but mercantile, sous le nom d'« Elixir concentré de Terpène, Elixir dosé de Terpène, Sirop de Terpène, etc. », car sous le fameux prétexte de donner quelque chose « valant autant » on vous délivrera une préparation laissant sûrement un « bénéfice beaucoup plus grand » mais de propriétés sinon nulles, du moins fort douteuses.

CHEMINS DE FER DE  
Paris à Lyon et à la Méditerranée

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M. — Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer sur ce réseau, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets collectifs, 50 % du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.500 kil. ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil. ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. Faculté de prolongation, à deux reprises, de 15 jours pour les carnets valables 30 jours, de 23 jours pour les carnets valables 45 jours et de 30 jours pour les carnets valables 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel, il suffit de tracer sur une carte qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

**Prime exceptionnelle**

A la suite d'un traité avec une importante maison d'édition, à partir d'aujourd'hui 15 août, nous rembourserons le prix de leur abonnement à tous nos nouveaux abonnés d'un an en Ouvrages de librairie.

L'abonnement est de six francs. Nous remettons donc pour six francs de livres.

Nos lecteurs auront un abonnement absolument gratuit, tout en se procurant des ouvrages très intéressants, dont nous donnerons la liste.

**A VENDRE PAS CHER**  
Superbe Dictionnaire Lachâtre, en deux volumes reliés et en bon état. S'adresser au bureau du journal.

**LA SEMAINE COMIQUE**

LES SÉCULARISATIONS FICTIVES



— C'est triste ! j'ai changé de costume... et M. Combes prétend que ça ne lui suffit pas !... qu'est-ce qu'il lui faut donc ?...

L'IMPOT SUR LE REVENU



LE RAPPORTEUR : — Il n'y a pas à dire cet impôt sur le revenu est un impôt qui ne revient à personne et dont on parait déjà revenu... je me demande comment je m'en vais faire revenir l'opinion !...

GRANDES CHALEURS !



— Et toi, notre goret, es-tu protectionniste ? Est-ce que tu marches avec ou contre M'sieur Méline ?

CHAPELLES FERMÉES



— Je vous demande un peu si toutes ces chapelles fermées ne pourraient pas faire d'excellentes salles de réunion pour la « Ligue des droits de l'Homme » ?

EN REVENANT DE LA REVUE



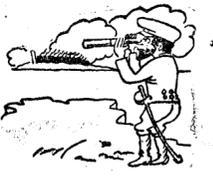
On dit que le ministre de la guerre fait chaque jour à cheval le parcours de Paris à Longchamps pour s'habituer aux bruits et acclamations qui pourraient se produire après la revue du 14 juillet. Malheureusement, il n'a pas de cheval noir.

PAUVRE REINE



La reine Nathalie interviewée montre une curieuse amnésie. Elle a oublié les noms des principaux auteurs du complot serbe. C'est ainsi que pour désigner celui qui en fut l'âme elle dit : « M. le colonel Machin... Chose... »

A LA FRONTIÈRE BULGARE



LE PRINCE FERDINAND. — Allons !... le Sultan me parait avoir écouté les conseils de l'Europe... Il n'y a plus que 74.732 turcs armés sur mes frontières !...

ÇA NE REND PAS !



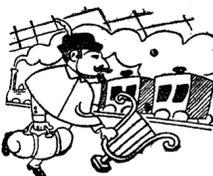
— C'est drôle j'ai beau leur seriner le « Gode save the King » ça ne rend pas !... je fais plus de recette en leur jouant « Viens Poupoule ! »

SOUCI D'ANTIQUAIRE



— Si le successeur de Léon XIII a besoin d'une tiare il n'aura qu'à s'adresser à moi !... j'en ai une superbe qui me sert de pot à tabac... je m'en vais la lui offrir.

L'AUTEUR DE L'AIGLON



Plusieurs journaux annoncent que M. Rostand se rend en Serbie. L'immortel auteur de l'Aiglon emporte sa lyre afin de perpétrer pour Mme Sarah Bernhardt un drame sanglant en 7 actes et 80 tableaux. Titre : Draga !

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites, Travaux d'Art. Cheminées Boiserie, etc. **PONCET Aîné**, Tapissier-Décorateur, 12, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18, Ateliers : rue Fontaine Saint-Etienne.

Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bals et Soirées.

Plans, Croquis et Devis sur demande. Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

**CONSTRUCTION DE CYCLES**

**M. BOUTEYRE**  
Mécanicien  
à la Terrasse (maison Rey)  
SAINT-ETIENNE (Loire)

TRAVAUX DE PRÉCISION  
Spécialité pour Cycles de course  
Réparations en tous Genres

**CAPÉ DE LA SOURCE**

**G. BARBIER**  
14, Rue Praire

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX  
Tripes à la Mode de Caen

PRIX DES PLUS MODÉRÉS  
Pernod à 15 et 25 cent.  
Tripes à la mode de Caen, 0,60

**CAFÉ DES VILLAS** Louis Garnier, propr., 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Cassé-croûte. On prend des pensionnaires.

**CORDONNERIE B. Besset**, 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se recommande tout particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

**Anthracites** Charbons de toute provenance. **Jules REVOLÉ**, entrepositaire, rue des Agglomérés, Forges, 27, St-Etienne. et Agglomérés. Livraison à domicile pour toutes quantités.

Boîtes aux commandes : Place de l'Hôtel-de-Ville, 3 ; rue Michelet, 63 ; place Jacquard, 13.

**Bouillon du Grand-Moulin**  
M. EN B. 8 - Rue du Grand-Moulin - 8  
SAINT-ETIENNE  
Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations.

Nous recommandons le Bouillon du Grand-Moulin à tous les camarades de passage à Saint-Etienne.

**AVIS**

L'Imprimerie SOULLIER, rue Praire, 46, informe le public qu'elle a pour représentant notre ami Pierre Deloche, 10, rue de Saint-Chamond, 65.  
Prière de lui réserver bon accueil.

**Cabinet du Peuple de la Loire**

Tous les lecteurs du Peuple de la Loire, travailleurs ou contribuables, qui ont des abus à signaler, des réclamations à formuler, des revendications à présenter et à faire aboutir, n'ont qu'à s'adresser aux bureaux du journal, tous les jours de 9 à 10 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir.

4, Petite rue Saint-Jacques, 4, au 2<sup>e</sup> SAINT-ETIENNE

Le journal les renseignera et les mettra à même de se faire justice et de se défendre.

**Allumeur à Gaz**  
"LE PRATIQUE"  
Système breveté S. G. D. G.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance un appareil allumeur à gaz **LE PRATIQUE**, système breveté S. G. D. G., le plus perfectionné jusqu'à ce jour.

Cet allumeur est construit en aluminium, d'une solidité et d'une élégance incomparable.

Le but de cet allumeur est :

- 1<sup>o</sup> La facilité d'éclairage et régularité d'incandescence ;
- 2<sup>o</sup> Le conservateur des manchons et des verres ;
- 3<sup>o</sup> La sécurité absolue. Aucun danger n'est possible, car on ne peut oublier de fermer soit le compteur soit la clef du bec, puisque la moindre fuite, le gaz s'allumerait. Donc l'asphyxie et l'explosion sont évitées.
- 4<sup>o</sup> Cet allumeur sert en même temps de fumivore.

Nous garantissons notre appareil pendant une année de tous vices de construction et de bon fonctionnement.

Pour les années suivantes, la dépense sera très minime, car nous avons à la disposition de nos clients des pillules de rechange.

Pour assurer la bonne exécution, nous faisons tout par nous-mêmes. Nous n'avons aucun agent.

Nous aurons l'honneur de vous présenter sous peu notre allumeur.

Pour faciliter nos clients, nous avons établi un bureau chez M. GARELLA, café de la Bourse, place Marengo, 4, où nos clients pourront adresser leurs demandes et, en même temps, voir fonctionner l'appareil.

Le prix de notre allumeur est de **3 fr. 50**, mis en place, Les pillules de rechange, **0 fr. 50**.

**PEYRARD, AUBRY & BASSET.**

Près la place Chavanelle **29, Rue du Chambon, 29** Près la place Chavanelle

de la

**CORDONNERIE FRANÇAISE**

Il manquait à Saint-Etienne une **GRANDE MAISON DE CORDONNERIE** spécialement organisée pour les besoins de la Population travailleuse où l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la CORDONNERIE FRANÇAISE a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes la **Cordonnerie Française** aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but, trois moyens principaux sont employés par la **Cordonnerie Française** :

- 1<sup>o</sup> La réduction au minimum de tous les frais généraux ;
- 2<sup>o</sup> La suppression des risques de pertes par la vente exclusivement au comptant ;
- 3<sup>o</sup> La vente à prix fixe. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la **Cordonnerie Française** pas de frais inutiles, là il n'y a ni tentures, ni glaces, ni dorures ! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes ! Voilà pourquoi on peut vendre bon et bon marché.

Chaussez-vous à la **CORDONNERIE FRANÇAISE**, vous économiserez **30 0/0**  
**29, Rue du Chambon, 29**

**SUCCURSALES**

Le Soleil, 48, grande rue du Soleil.	Grand-Croix, 46, rue de Lyon.	Fours, 2, rue d'Urfé, 2.
Chambon-Peugères, 24, rue Gambetta.	Rive-de-Gier, 43, rue de Lyon.	Saint-Galmier, 11, rue Nationale.
Firminy, 4, rue du Marché.	Montbrison, 47, rue Tupinier.	Chazelles-sur-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon)

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des succursales aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique.

Déménagement en tous genres  
Transport et Camionage

Anthracites, Agglomérés

**ERE DE CONSERVE**

Fabrique  
DE LIMONADES GAZEUSES

**COQUAND**  
6, rue de la Chance  
Boîte aux lettres, RUF DE FOY, 19

**FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS**  
Hygiéniques, végétales et bienfaisantes

**JALLON & BONNARD**  
23, rue Marengo, et 12, rue St-Honoré. - ST-ETIENNE

Buvez et Offrez à vos Amis, ses **PRODUITS RECOMMANDÉS**

La Menthe des Familles	L'Élixir Végétal des Sept-Pins
Liqueur superline digestive et rafraîchissante	
Grande Liqueur de dessert	

**ABSINTHE, CITRONNADE, CASSIS, QUINA, GENTIANE**  
et Liqueurs supérieures de toutes sortes

**DEPOT GENERAL DES PRODUITS DU PATRONAGE**